

Locations GERARDMER



Formulaire d'inscription à retourner au siège : CASI Reims – 6 bis rue André Pingat – 51 100 Reims

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Actif Retraité Ayant-Droit Employé(e) CASI

N° Immatriculation SNCF :

Adresse :

.....

☎ : E-Mail perso :

Etablissement SNCF :

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Concubin(e)

VOTRE SEJOUR

Appartement – Gîte Du ____/____/____ Nb nuits : Tarif selon QF :

14 Places Au ____/____/____ Coût total du séjour :

Appart. 6 places Du ____/____/____ Nb nuits : Tarif selon QF :

RDC - Accès PMR Au ____/____/____ Coût total du séjour :

Appart. 6 places Du ____/____/____ Nb nuits : Tarif selon QF :

1^{er} étage Au ____/____/____ Coût total du séjour :

LES PARTICIPANTS (Y compris le Demandeur)

Nom	Prénom	Date de naissance	Lien de parenté D=Demandeur – C=Conjoint(e) E=Enfant à charge – A= Autre

⇒ Pour l'appartement 14 places : merci de nous indiquer sur papier libre, la liste des participants

PIECES A FOURNIR (Tout dossier incomplet vous sera retourné)

- La copie du haut du dernier bulletin de salaire ou du relevé de pension pour les retraités
- La copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus
- Le règlement du séjour Un chèque de caution de 200€ Les conditions d'inscriptions signées
- La copie de l'assurance de location saisonnière (Extension Villégiature)

Je certifie que les renseignements figurant sur cette demande d'inscription sont exacts et que j'ai été averti qu'ils pourraient faire l'objet d'un contrôle ultérieur (présentation carte SNCF), je déclare avoir pris connaissance des conditions, et notamment celles d'annulation.

À

Signature du demandeur

Le

LOCATIONS A GERARDMER

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire se doit de respecter la période de location initialement prévue sur la demande d'inscription.

2. RESERVATION

La réservation est prise en compte dès lors que le locataire retourne la demande d'inscription dûment complétée et signée accompagnée des pièces à fournir détaillées sur le bulletin d'inscription :

- ✓ Une copie du haut du dernier bulletin de salaire ou titre de pension
- ✓ Une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus
- ✓ Le règlement du séjour par chèque (*Possibilité de régler par CB ou en espèces selon l'installation où vous déposez le dossier. Tout paiement par CB sera immédiatement débité. En cas de refus de la réservation, il sera procédé à un remboursement*)
- ✓ Les conditions d'inscription dûment signées

Le dossier est à déposer dans l'Antenne ou l'Antenne-Bibliothèque de votre localité ou bien à envoyer au siège du CASI Reims – 6 bis rue André Pingat à Reims (51100) Les demandes seront traitées dès réception du dossier complet et selon les disponibilités.

Une réponse définitive (acceptation ou refus) vous parviendra 2 mois avant la date du séjour, pour les demandes pendant les vacances scolaires de la zone B. Hors vacances scolaires de la zone B, les attributions sont définies par ordre d'arrivée. Dans le cas où il y aurait plusieurs demandes sur la même période, le choix sera effectué selon les critères d'attribution.

3. CAUTION

Une caution de 200€ par location est demandée au locataire. Elle est restituée au locataire après l'état de lieux de sortie ou lui est envoyée dans un délai de 7 jours, déduction faite, si nécessaire, du coût de remise en état des lieux. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la différence, sur la base de justificatifs donnés par le propriétaire.

4. ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et inventaire du mobilier et des divers équipements sont faits au début et à la fin du séjour par le locataire en y apposant sa signature.

5. UTILISATION DES LIEUX

Le locataire utilise l'installation d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à l'utilisation pour laquelle elle est prévue. Le demandeur doit être présent, et la location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

6. NOMBRE D'OCCUPANTS

Le nombre d'occupants ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée dans l'état descriptif de la location.

7. NOS AMIS LES ANIMAUX NE SONT PAS ADMIS SUR LES LOGEMENTS DE GERARDMER

8. CONDITIONS DE RESILIATION

Toute résiliation doit être notifiée par mail. En **cas d'annulation il sera retenu 30 € au locataire** pour frais de dossier sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (bulletin d'hospitalisation, certificat médical précis). Sauf si une demande d'un agent en attente peut être honorée sur la même période.

9. INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, ne relevant pas du cas de force majeure, il ne sera procédé à aucun remboursement. Le cas de force majeure est reconnu si le locataire justifie de motifs graves qui rendraient impossible le déroulement total de la location, sur présentation de justificatifs.

Le CASI REIMS peut être amené à annuler une réservation pour cause de raison climatique, travaux, etc... Dans ce cas, un remboursement intégral aura lieu.

10. ASSURANCES

Le locataire est tenu d'assurer le logement qui lui est loué. Il doit donc nous fournir un justificatif qui stipule que son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature.

11. MENAGE

Le locataire s'engage à rendre le logement dans un état de propreté identique à celui qu'il l'aura trouvé à son arrivée. Il devra s'assurer du bon état de propreté de l'espace cuisine avant son départ.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27/04/2016), entrant en vigueur dans l'Union Européenne le 25/05/2018, vous recevrez de notre part uniquement les informations souhaitées (celles-ci sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement par l'équipe du CASI Reims)

A

Nom & Prénom du Demandeur

Le

.....

Apposer la mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Signature du Demandeur